

## REGLEMENT DU JEU

« Quizz 50 ans Becquet »

### **Article 1**

La société BECQUET organise en France Métropolitaine un jeu intitulé «Quizz 50 ans Becquet» dont les prix seront attribués par un tirage au sort effectué selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant) à la fin du jeu. Le jeu débute le 1 septembre 2016 et se termine le 21 septembre 2016 à 23h59.

### **Article 2**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes résidant en France métropolitaine se connectant sur l'url : [www.becquet.fr](http://www.becquet.fr) à l'exception des membres du personnel Becquet et de leur famille.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) est autorisée par jour. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

### **Article 3**

Présentation des lots : 8 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 euros à valoir chez Becquet.

En aucun cas les gagnants ne pourront obtenir la contrevaletur de leur lot en argent.

### **Article 4**

Pour participer, il suffit de compléter le formulaire de participation et de répondre aux 6 questions du quizz. Si l'internaute comptabilise au moins 3 bonnes réponses sur les 6 questions, il est inscrit au tirage au sort final. Dans le cas contraire, il a la possibilité de rejouer pour améliorer son score.

Les 8 gagnants seront attribués par un tirage au sort effectué selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant) à la fin du jeu, le vendredi 23/09/2016.

### **Article 5**

Becquet ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les obligeaient, cette opération devait être modifiée ou reportée.

### **Article 6**

Le règlement complet de l'opération est adressé, à titre gratuit, sur simple demande sous la référence 09052016 en écrivant à BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex (Le timbre de participation et de demande de règlement sera remboursé au tarif en vigueur).

### **Article 7**

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.